

Les premières réactions politiques algériennes face à la conquête française (1830-1834)

Dr Fatiha SIFOU

Université d'Oran 1 Ahmed Benbella

Le 14 juin 1830, le Maréchal De Bourmont débarqua avec environ 37.000 hommes dans la baie de *Sidi Fradj*, et la conquête de l'Algérie devint une réalité inévitable notamment après la défaite de la résistance officielle à Staoueli et à Sidi Brahim. Le chef de « la Régence d'Alger »¹, le dey Hussein a donc fini, par signer la convention de la capitulation ce qui mit un terme à son gouvernement et à tout un Etat qui avait plus de trois siècles d'existence².

La convention du 5 juillet 1830, ainsi que la proclamation distribuée aux Algériens avant la prise d'Alger³, garantissaient aux habitants le respect et la protection de leur religion, leurs biens, leurs personnes et leurs femmes. Ainsi, les Français se sont présentés comme « des libérateurs » et non comme des conquérants. Cette idée eut une certaine influence sur les opinions de quelques Algériens, notamment au début de la conquête. Après la défaite turque de Staoueli et la prise d'Alger, on assista à un spectacle de réactions et de positions diverses et complexes.

Les classes sociales en Algérie lors de la conquête et leurs réactions vis-à-vis de l'événement.

Il existait en Algérie en 1830, trois catégories sociales entre la classe dirigeante, formée par les Turcs, et la masse du peuple⁴. Il y avait les *djouwad* et les chefs des confréries dans la campagne et les *hdar* dans les villes. Ces trois classes, en dépit de leurs prestiges sociaux acquis grâce à leurs pouvoirs militaires, religieux ou économiques, n'ont pas pu, durant des siècles, occuper des fonctions politiques au sein du gouvernement de la Régence, celle-ci étant l'apanage quasi exclusif des Turcs.

Commençant par la première classe, les *djouwad*, mot qui vient de *djawad*, signifiant cheval, ils forment donc la caste militaire ou la noblesse d'épée. Il s'agit de chevaliers dont le métier est de faire la guerre. On pense que leurs origines

remontent aux premiers conquérants arabes de la région. La majorité de ces *djouwad* appartient à des tribus *makhzen*⁵. Dans la Province d'Oran, les tribus du grand *makhzen* étaient composées de *Douairs* et de *Smalas*. En 1832, ces tribus ont proposé leurs services au général Boyer, commandant la Division d'Oran. Voici ce qu'écrit le général français : « Plusieurs chefs arabes des *Smalas*, des *Chragha*, des *Bourdjia* et des *Hachems* sortent de chez moi et viennent de m'assurer qu'ils savent que j'attends des troupes, qu'ils sont informés que j'ai des ordres pour entrer en campagne et m'emparer de Mascara⁶ pour y mettre une garnison française. Ils me déclarent qu'ils sont prêts à me fournir les chameaux et les mules nécessaires aux transports de vivres et de munitions »⁷. Cependant, une partie de ces tribus *makhzen* avec leur agha, Al-Mazari, se rallie à l'émir. En 1835, la plupart de ses officiers sont encore des *Douaires* et des *Smalas*. C'est seulement après la destruction d'une partie de la ville de Mascara, la capitale de l'émir, que les chefs du *makhzen* sentent qu'il est de leur intérêt de servir la France, et qu'il faut le déclarer officiellement. Ils signent avec Trézel, le 16 juin 1835, la convention de Figuier, dans laquelle ces tribus reconnaissent la souveraineté du roi des Français et se mettent sous son autorité⁸.

La deuxième force sociale, qui avait du pouvoir et de l'influence, se compose de chefs des confréries, c'est la noblesse religieuse. Ces personnages, connus aussi sous le nom de Marabouts⁹, étaient très respectés et ils tenaient une place importante dans la société algérienne. Les confréries religieuses les plus célèbres et influentes furent d'abord la *Rahmaniyya*, puis, la *Taybiyya*, la *Qadiriyya*, la *Shadiliyya* et la *Tidjaniyya*. En plus de leur rôle spirituel, ces ordres jouaient un rôle économique, politique et militaire.

L'occupation française de l'Algérie favorisa le développement du rôle militaire des confréries. Souvent, derrière l'organisation de chaque insurrection populaire se trouvait une confrérie, et chaque révolte était dirigée par un marabout : Mohiédine et son fils Abdelkader, dans la région oranaise, Sidi Saadi dans la province d'Alger, Boumaza dans la région d'Orléansville (chlef), Boubagla dans la Kabylie, Bouzian dans les Ziban et Al-Haddad dans le Constantinois. Tous ces chefs appartenaient à des confréries et tous furent les leaders de révoltes importantes contre l'occupation française¹⁰.

La troisième classe sociale est celle des *hdar* - ce mot étant le pluriel de *hadri* qui signifie citoyen- ils sont connus souvent sous le nom de « Maures »¹¹ et ils sont les anciens résidents des villes. Ils travaillaient comme négociants, patrons d'ateliers, commerçants et ils possédaient, parfois, des propriétés dans les banlieues d'Alger. Les ulémas ; *cadis* et muftis faisaient aussi partie des Maures. Après les Turcs et les *Couloughlis*¹², les Maures constituaient une classe très importante qui formait la petite bourgeoisie des villes¹³.

Comme le premier contact avait eu lieu dans les villes, les citoyens vont être les premiers à manifester leurs opinions envers l'occupation française. D'ailleurs, ce mouvement des citoyens, et de la ville en général, fut bref, et se limitait aux premières années de la conquête, pour laisser ensuite la place aux paysans dont la résistance fut plus longue et plus acharnée. Le rôle de la ville réapparaîtra de nouveau à partir des années 1880.

Les notables algérois face aux exactions des conquérants.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les Maures constituaient, à Alger, une petite bourgeoisie composée de commerçants, de propriétaires et de oulémas. Cette catégorie forme l'opinion publique. Une partie de ces notables a quitté la ville, voire tout le pays dès la prise d'Alger. Une autre partie va cependant rester et occuper plusieurs postes dans la nouvelle administration, dans l'espoir pour les uns, de conserver leurs biens et de bénéficier d'avantages prestigieux, et de participer à l'administration de leurs compatriotes et de défendre leurs droits en cas de besoin pour les autres. Bien que les opinions de ces notables concernant la conquête furent différentes, ils pensaient que les Algériens avaient beaucoup à gagner avec la présence d'une puissance civilisée, et ils étaient par ailleurs convaincus qu'une grande nation comme la France ne pouvait pas manquer à sa parole. Ils le lui rappelaient sans cesse. Le mufti d'Alger, Sidi Muhammad Al-Annabi, avait souvent écrit au général Clauzel¹⁴ pour lui faire des observations sur ses actes qui lui paraissaient contraire aux règles de la capitulation, aux institutions françaises et aux droits des gens »¹⁵. Ce mufti fut arrêté, mis en prison et puis exilé¹⁶. Le mufti Mustafa ben Al-Kbabi¹⁷ qui avait protesté précisément contre la réunion aux Domaines des biens habous¹⁸, fut également exilé par Bugeaud¹⁹. Ce sort réservé aux protestataires avait semé la méfiance et la crainte au milieu des Algériens qui s'occupaient

du culte musulman à Alger (la gestion des biens waqf, la nomination des imams et des cadis...). Ainsi, parmi les cadis et les muftis restés en Algérie, figurent ceux qui ont accepté de travailler sous l'autorité française. Nous avons une correspondance abondante entre ces oulémas et le gouvernement français qui couvre la période²⁰. Ce sont des lettres qui servaient à l'organisation et à la gestion du culte musulman, comme ce fut le cas de certaines propositions, faites par un ensemble d'oulémas, de personnes pour occuper les fonctions de mufti ou d'imam ; ou des demandes d'emploi faites par des individus dont les ancêtres avaient exercé ces fonctions auparavant ou dont les ancêtres étaient des personnes influentes²¹.

Ces lettres, outre leur fonction administrative de l'époque, nous ont fourni d'importantes informations sur les différentes attitudes des oulémas envers l'occupation française. Un grand nombre d'entre eux avaient émigré vers le Maroc ou vers le Mashriq, même après avoir travaillé sous l'administration française²². D'autres, après la fin de la résistance d'Abdelkader, ils se sont adressés à l'administration dans le but de récupérer leurs anciennes fonctions. C'était le cas, par exemple, de shikh Ali ben Al-Haffaf. Il appartenait à l'une des grandes familles d'Alger qui s'occupait de la mosquée de Sidi Ramdan. Quand elle s'est alliée à l'émir, on lui a confisqué ses biens. Mais vers l'année 1844, on voit l'un de ses membres, Ali ben Al-Haffaf, après son retour à Alger, avait demandé au ministre de la guerre la restitution des biens de sa famille²³. En 1859, il réclama le poste d'imam dans la mosquée Safir à Alger²⁴. Il obtint cet emploi, puis, il devint mufti, fonction qu'il a occupée jusqu'à sa mort en 1889²⁵.

L'administration mise en place avait conservé quelques plaintes des *imams* des mosquées contre les agissements des soldats français et des Juifs. Le général de police, par exemple, avait informé en avril 1833 le gouverneur général que l'imam de la mosquée de Sidi Abd el Rahman de Bab el-Wad, était venu se plaindre à lui à cause des vols commis par les soldats dans cette mosquée « malgré l'écriture placée à la porte, lui disait-il, ils entrent, prennent le bois, les vallées d'ardoises qui s'y trouvent déposées et enlèvent les carreaux de porcelaine qui entourent les fenêtres »²⁶. L'ancien imam de la mosquée du Hasan Bacha à Oran, devenu l'écrivain de l'intendant, après s'être plaint dans

une lettre au gouverneur général, des agissements injurieux commis par des Juifs sur sa mosquée, avait réclamé, dans la même lettre, l'autorisation d'émigrer en Tunisie²⁷.

Des imams et des muftis²⁸ figuraient aussi parmi les signataires de la pétition datée du 28 janvier 1831 qui désignait le Maure Ahmad Bu Darba²⁹ comme porte-parole auprès de l'autorité française³⁰. Les premières réclamations présentées devant le ministre de la guerre dans une autre lettre datée du 12 mars de la même année dénotent beaucoup de dévouement et de satisfaction après que le pays fût passé sous l'autorité française. Les notables ont exprimé, aussi leur contestation des deux traités signés entre Clauzel et le bey de Tunis ; celui du 18 décembre 1830 qui nommait un parent de ce bey sur Constantine et celui du 6 février 1831 qui nommait aussi un proche du bey sur Oran³¹. Ils ont déclaré qu'ils ne « veulent pas être vendus comme des esclaves »³². Ils ont demandé dans cette lettre que les plus dévoués à la France reçoivent des prestiges et des légions d'honneur. Pour soumettre les tribus, les notables ont proposé qu'une commission se forme parmi eux et se charge de négocier avec les chefs des tribus.

Alors que ces premières réclamations étaient présentées de façon générale, elles étaient dans d'autres pétitions, plus précises et plus insistantes, en s'étalant sur plusieurs plaintes. Les notables ont réclamé, dans une lettre adressée au gouverneur général en août 1831³³, les biens habous de la Mecque et de Médine³⁴, et le paiement des loyers pour les maisons encore occupées par les troupes françaises. Ils ont proposé dans la même pétition la création d'une commission pour s'occuper des affaires des Algériens. Elle devait être formée de cinq Algériens plus un Français. Dans deux autres pétitions³⁵, rédigées d'après le style d'écriture, par Hamdan ben Outhman Khoudja³⁶, les notables d'Alger ont revendiqué encore dans la première, qui date du 7 novembre 1832, les biens habous, et dans la deuxième datée du 7 novembre 1833 la reprise de la frappe de la monnaie algérienne : « car, disaient-ils, la même marchandise payée avec la monnaie française ou espagnole coûte 20 % de plus que si elle était payée avec la monnaie algérienne. Donc la disparition de celle-ci a causé beaucoup de préjudice »³⁷. L'intendant civil Pichon³⁸ était du même avis. Il a proposé de suivre la même méthode qu'on avait suivie en Egypte, où on avait battu de la monnaie turque.

Sous prétexte qu'on n'avait pas assez d'instruments, le Duc Rovigo n'a pas retenu la proposition de Pichon et la monnaie algérienne ne fut plus frappée³⁹.

Les Algériens étaient très outrés par les abus commis par les Français dès leur entrée dans Alger⁴⁰. Ils ont multiplié les lettres de protestation en s'adressant aux différents représentants des autorités en Algérie mais aussi en France. Dans l'ensemble, les réclamations des notables, dans les premiers temps, se limitaient aux revendications suivantes : -Le respect de la religion avec ses lois. -La restitution de tous les biens expropriés. -La création d'une commission qui s'occupe de ces affaires. Les notables semblaient, d'après leurs protestations, accepter la présence des Français sur le sol algérien. Ils estimaient encore que l'heure de la liberté était venue et leur rêve de participer à la politique de leur pays allait se réaliser à l'aide de ces « libérateurs ». Ils se sont trompés lourdement.

Quelques citoyens étaient membres du conseil municipal d'Alger que De Bourmont avait institué peu de jours après la prise d'Alger. Ahmed Bou Darba fut nommé provisoirement président de ce conseil⁴¹. Malgré leur aide apportée aux Français, ces citoyens furent toujours considérés comme des suspects. Les Français ont même affirmé qu'un parti avait été créé et organisé par ces personnes, qui travaillaient à provoquer la révolte contre la présence française en Algérie « en vue d'une restauration du régime islamique ». Ce parti est connu sous le nom de « Comité des Maures »⁴². C'est pour cette raison que les généraux français, notamment Clauzel et Rovigo, surveillaient sévèrement tous ceux qui travaillaient dans leur administration. Les notables avaient constaté l'étroite surveillance que l'on exerçait sur eux. Certains ont décidé de ne plus signer leurs pétitions⁴³. Plusieurs membres de ce comité des Maures ont été néanmoins exilés.

Parmi les principaux notables algérois, en plus d'Ahmad Bou Darba et Hamdan ben Outhman Khoudja, qui ont joué un rôle important au moment de la capitulation et dans les mois qui suivirent, figurent Hamdan ben Amin As-Sikka dit Bourkayab et Mustafa ben Omar. Le premier appartenait à une famille originaire de Bagdad qui vint s'installer à Alger au XVI^{ème} siècle. Il était un grand commerçant qui voyageait en Europe pour ses affaires au début des années 1820. Il semble qu'il fut le premier,

avant l'expédition, à avoir astreint Hussein à négocier avec la France dont il aurait eu l'occasion de constater la puissance militaire. Il fut nommé, à l'époque de De Bourmont, comme agha des Arabes. Mais il ne réussissait pas, d'après les Français, dans sa mission. Cette fonction fut léguée, à l'époque de Clauzel, au chef d'escadron, Mendiri. Mustafa ben Omar était, lui aussi un riche négociant qui avait des relations commerciales surtout avec l'Italie, où il vécut longtemps. Il occupa diverses fonctions auprès de l'administration coloniale, entre autres comme bey de Titteri. Il quitta cette région à l'époque de Berthezène et gagna ensuite Paris pour fuir le despotisme du Duc Rovigo.

A Paris, l'activité de ces Maures s'exprima plus librement. Ils contactèrent les Français⁴⁴, les Anglais et les Ottomans dans un travail de sensibilisation de l'opinion française et internationale sur les abus et les exactions commis par les Français en Algérie⁴⁵. Ils protestèrent auprès des journaux français, de la commission d'Afrique⁴⁶ et des grands responsables du gouvernement français, et même auprès du roi de France⁴⁷.

Durant l'été de 1833, Hamdan ben Outhman khoudja, le notable le plus actif parmi ce groupe de maures multiplie ses démarches. Au mois de mai, il dépose un recours au conseil d'état pour une affaire personnelle⁴⁸. A la fin de sa requête personnelle, il rappela la situation des habitants d'Alger qui « offre l'exemple d'une misère inouïe. Et comment l'histoire racontera t-elle, demanda-t-il, un jour la présence des Français parmi eux? Et quels moyens employés par la civilisation pour faire la conquête de ces pays? Devait-on heurter les mœurs et froisser la religion? Mais Hélas! Qu'il nous soit permis d'espérer que le gouvernement français ouvrira les yeux sur nous, qu'une meilleure administration régira notre pays»⁴⁹.

Le 3 juin 1833, Hamdan adresse conjointement avec Ibrahim ben Mustafa Bacha⁵⁰, une requête au maréchal Soult. C'est la première protestation écrite en faveur des Algériens par Hamdan⁵¹. Cette requête est composée de vingt-deux pages. Au nom de ses compatriotes, Hamdan et Ibrahim commencent cette pétition en précisant que l'entrée de l'armée française à Alger eut lieu par suite d'une capitulation qui garantit « la protection de notre religion, de nos femmes, de nos biens et nos richesses et le respect de nos mosquées et notre sharia »⁵². Ils insistent

particulièrement sur la question de la religion : Elle devrait être respectée dans sa globalité ainsi que dans ses lois, ses institutions et ses lieux d'exercice. En dix huit rubriques, les auteurs de la pétition présentent la situation dans laquelle se trouve Alger et les préoccupations de ses compatriotes. Dans chaque rubrique de la requête, ils expliquent au ministre quelle fut la conduite des Français lors de leur arrivée à Alger, face à la question concernant les propriétés des particuliers, les biens ou les lieux religieux, les confiscations des biens habous⁵³, la démolition des mosquées⁵⁴... Ce sont tous les abus commis par les Français qui ont par conséquent plongé les Algériens dans un grand désarroi⁵⁵. Cette pétition évoquait également l'affaire des ossements des morts vendus par les Français. Pour ouvrir une route menant à Fort l'Empereur, les Français détruisirent deux cimetières musulmans. Les ossements des morts furent dispersés au hasard. Puis, certains Français ont fait du commerce avec ces ossements à la fabrication du noir animal destiné la fabrication du sucre⁵⁶. Cette affaire a beaucoup ému les habitants d'Alger. Un tel acte ne pouvait être toléré dans aucune religion et aucune législation. « Nous réclamons, disaient les auteurs, que vous appliquiez (pour cette affaire) le droit chrétien (*ashshar' al-'isawi*), le droit hébraïque (*al-musawi*) ou le droit musulmans (*al-muhammadi*) »⁵⁷.

A la fin de chaque rubrique, les pétitionnaires réclament la restitution de tous les biens, et demandent de réexaminer tout ce qui s'est passé. Ils terminent leur requête en demandant la nomination d'une commission d'enquête « composée de personnes impartiales, qui n'auraient pas le désir de dépouiller les Algériens, et qui soient animées des nobles sentiments de l'équité, et qui ne souffriront pas qu'aucune injustice soit commise et puisse être alléguée au gouvernement et qui se rendent sur les lieux pour faire leur rapport »⁵⁸. La requête est restée sans réponse. Alors Hamdan envoya encore au ministre un résumé de la première lettre. Il envoya également une copie au roi de France le 10 juillet 1833 dans laquelle il demandait son intervention : « je supplie, écrit-il, Votre Majesté de ne pas souffrir qu'il soit dit et répété dans l'histoire que des actes répréhensibles et arbitraires ont eu lieu pendant le règne de Louis Philippe »⁵⁹. Le 5 octobre, il renouvela ses cris d'alarme au ministre de la guerre. Cette dernière lettre portait une lueur d'espoir, car il avait appris qu'une commission avait été envoyée en Algérie pour « faire disparaître toutes les

injustices et pour écouter toutes les plaintes et le gouvernement français finira par être convaincu de la vérité sur ce que je lui dis »⁶⁰.

En Octobre 1833, Hamdan publia son œuvre « *Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger* » intitulé en arabe « *Al-Mir'at* » (*le miroir*)⁶¹. En dehors de sa valeur historique exceptionnelle, l'ouvrage était destiné à faire connaître la vérité sur Alger. « J'avais exposé, explique Hamdan au ministre dans une lettre datée du 27 août 1834, en parlant de son livre, toutes les injustices qui ont été commises à Alger par les autorités. Une telle conduite ne convient ni à la France ni à son gouvernement qui ont toujours aimé la civilisation et la justice »⁶². Il mélangea des données historiques et des renseignements socio-économiques sur la Régence et ses habitants, ainsi que les maux qu'ils subissaient sous le joug de l'administration pour déclarer son opposition à l'occupation qu'il voyait comme une ruine pour ses compatriotes et son pays. « Dans la question d'Alger, déclare-t-il dans la préface de son livre, il me serait difficile d'apercevoir un beau côté pour les natifs. Je cherche vainement des consolations pour ces peuples. Leurs intérêts sont méconnus ; leurs espérances sont trompées ; pour eux point d'indulgence et point de justice ! Enfin, je me demande, ajoutait-il, pourquoi mon pays doit être ébranlé dans tous ses fondements et frappé dans tous ses principes de vitalité ? Hamdan ben Outhman khoudja était un diplomate qui a voulu rendre justice à ses compatriotes à l'aide de sa plume et son discours qui traduit le sentiment de désapprobation, de mécontentement et de protestation. Il est considéré comme le pionnier de la résistance par le dialogue. Ainsi, Hamdan fait figure de première expression de la lutte politique qui va apparaître, avec plus d'acharnement et de soutien, à la fin du XIX^{ème} siècle et début de XX^{ème}.

Après l'ordonnance du 22 juillet 1834 qui déclara l'Algérie une possession française et la plaça sous le régime législatif des ordonnances royales, le rêve de ces Maures fut anéanti pour toujours. Plusieurs d'entre eux ont choisi l'exil.

La défaite de la résistance officielle à Staoueli et à Sidi Brahim et la signature de la convention de la capitulation par le dey Hussein et le général De Bourmont ne signifie nullement la soumission de toute l'Algérie. Le 5 juillet 1830, l'expédition

d'Alger était terminée, la conquête de l'Algérie commença. Elle va durer près de quarante ans⁶³. Les divers éléments qui composaient la société algérienne en 1830 réagirent chacun à leur façon face à l'occupation française ; certains par les armes d'autres par le dialogue. Les Algériens ont exprimé leur fort attachement à leurs pays et à leur religion, et ils les ont défendus avec obstination.

Notes

1- L'Algérie était perçue, par plusieurs historiens, comme une Régence dont l'appartenance à l'Empire n'était que symbolique notamment à la fin du dix-huitième siècle et pendant les trois premières décades du dix-neuvième siècle. Néanmoins, cette question fait encore débat. « L'Etat algérien existait comme puissance reconnue par les autres pays, précisait Bedjaoui (*la révolution algérienne et le droit*, pp 17-23), une puissance qui conclut des traités, contracte des alliances, déclare la guerre et la paix et protège son territoire contre les attaques extérieures, existe juridiquement ». Cette idée fut soutenue, entre autres, par Vatin, (*l'Algérie politique*, p. 95). « L'Etat algérien, observe-t-il, est sans conteste une entité indépendante et souveraine, répondant aux définitions courantes du droit international ». Tal Shuval, remarque que pour ceux qui soutenaient l'idée de la quasi indépendance des Régences Nord Africaines, cela leur permet de dater l'émergence des diverses nations maghrébines longtemps avant l'ère coloniale (Tal Shuval, « Remettre l'Algérie à l'heure ottomane, questions d'historiographie », *RMMM*, 2002, n° 95-96). D'autres historiens ont souligné que malgré plusieurs changements de régimes subis par chacune des provinces, elles sont restées ottomanes et elles étaient considérées comme telles par Istanbul. Les historiens colonialistes, selon Tal Shuval, cherchent à justifier la conquête de l'Algérie et qu'avant, ce pays était soumis à une occupation étrangère impérialiste. Dans tous les cas, que l'Algérie soit une province ottomane dirigée par un régent nommé par le Sultan, ou un Etat ou un territoire sous la domination turque, ou encore un Etat indépendant qui entretenait de vagues liens de vassalité avec Istanbul, ou que le statut de l'Algérie se présentât comme un mélange de tout cela, il existait certainement chez le groupement d'hommes qui résidait cette Régence ou cette ville- Etat, une conscience et un sentiment commun de l'appartenance à la même puissance, et à la même patrie. Les Algériens utilisaient, au début de la conquête, des mots comme « compatriotes » (Hamdan Khoudja, *Le Miroir*, et le mémoire d'Ahmad Bou Darba, F80 10), « *bilad al-djaza'r* » le pays d'Algérie et « *Iqlim Al-Djaza'ir* », le territoire de l'Algérie (Les lettres des chefs des tribus au général Berthezène en 1831, 1E 15). Et si Ahmad Bou Darba, l'un des porte-parole des Algériens en cette période, disait de la France « sa patrie d'adoption » et « sa nouvelle patrie » (CAOM, F80 10, mémoire de Bou Darba à la commission d'Afrique, et sa lettre au préfet d'Alger du 6 mai 1840), c'est qu'il considérait bien l'Algérie comme sa première patrie et sa patrie natale. Il existait donc une conscience nationaliste. « Le concept de nation, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, affirmait J-C Vatin, n'est pas opératoire à ce moment. Il conviendrait mieux d'employer celui de préparation

nationale, et de constater que le cadre de son expression existe avant 1830 » (*L'Algérie politique*, p. 95-96). Quant à l'appellation française : « Algérie », elle sera utilisée en vertu d'une décision du ministre de la guerre en date du 14 octobre 1839 remplaçant ainsi « la Régence d'Alger » (VIARD, P-E., *Traité élémentaire de droit public et de droit privé en Algérie*, Alger 1960, T. I 147p, p. 8). Avant juillet 1834, les officiers français utilisaient d'autres termes comme « colonie d'Alger » dès 1831 et « Province algérienne » en 1832 (C.A.O.M., F80 1670) Marcel Emerit affirmait en 1957 qu' « On n'a pas trouvé le mot Algérie avant l'occupation française mais le mot algérien est bien plus ancien. Très souvent, dans les textes du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle, on parle de pirates et de marchands algériens d'esclaves algériens. Désigne-t-on ainsi seulement des hommes originaires de la ville d'Alger ? Certes non. Ainsi j'ai trouvé aux Archives nationales (carton B III/ 24) un rapport du consul de France à Alger, daté d'août 1729, où l'on parle de Maltais qui ont pris une galiote algérienne d'Oran. C'est la preuve que le mot algérien s'appliquait aux gens et aux choses de toute la régence turque d'Alger » (*R.A.*, *Compte rendus*, 1957, pp 158-163).

²- La conquête française et la prise d'Alger n'entraînèrent pas nécessairement et immédiatement l'abolition de la puissance turque dans le beylik du Titteri et celui de l'Est. Les beys de ces deux beyliks, notamment Ahmed bey, ont organisé une résistance armée contre les Français. Ils ont réussi à garder autour d'eux les éléments de l'organisation sur lesquels s'appuyaient, entre autres les familles aristocratiques et les *Couloughlis*. Après la prise d'Alger, le bey de Titteri, Mustafa Bou Marzaq, s'est présenté devant De Bourmont pour annoncer sa soumission. Il a déclaré la guerre aux Français quelques mois après. Le 15 novembre 1830, Le général Clauzel emprisonna Bou Marzaq et nomma à sa place ben Omar. Le bey destitué sera exilé à Alexandrie.

³- La convention du 5 juillet se trouve au CAOM, F80 1670 et la proclamation de De Bourmont est au 1H 2.

⁴- La prise d'Alger fut pour la majorité des Algériens un désastre. Le peuple était en deuil comme l'explique le chant populaire du poète Abdelkader publié par DAUMAS, E., *Mœurs et coutumes d'Algérie*, Paris, 1864, 398p. et aussi par DESPARMET « L'entrée des Français à Alger par le cheikh Abdelkader » *R.A.* 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 1930, pp 225-256. DAUMAS racontait que « ce poète, après qu'il était rentré chez lui à Mazouna, il avait tant de chagrin, qu'il ne tarda pas à y mourir ». p. 137.

*La fin des temps est arrivée ;
Dorénavant plus de repos,
Le jour des combats a brillé,*

...

*La mort dans la guerre sainte,
C'est la vie dans l'autre monde,* DAUMAS, Op. Cit. p. 139 et 141.

Dans les viles du tell se trouvaient des gens du Sahara comme les Mozabites et les Beskris, il y avait aussi des Juifs e des personnes de race noire.

⁵- Makhzen, littérairement « magasin » et par extension, « ce qui appartient à l'Etat ». Les tribus makhzan sont des tribus chargées par les autorités, turques et françaises, de contrôler une région et de lever les impôts.

⁶ Mascara est mentionnée dans les textes arabes de l'époque comme ceux de l'émir Abdelkader en deux mots, *Um 'Askar* (mère des camps), car cette ville était à l'époque, le quartier général des armées, ou la ville qui fournit des armes aux autres.

⁷ EMERIT, M., «Les tribus privilégiées en Algérie dans la première moitié du XIX^{ème} siècle », *A.E.S.C.* janv. -févr. 1966, pp. 44-58. Sur les classes sociales, nous avons aussi l'ouvrage de Mahfoud SMATI, les élites algériennes sous la colonisation, tome 1, Alger 1998.

⁸- ادیب حرب: التاريخ العسكري و الإداري للامير عبد القادر 1808-1847، الجزء الاول، الجزائر ص.163 1983

⁹- Marabout, mot qui vient de *murabit*, qui signifie soldat des frontières. Il vivait dans un *ribat* pour surveiller les frontières et protéger le pays des musulmans, le soldat de carrière et l'homme pieux. A la suite de l'évolution de la société musulmane, les fonctions se sont mieux précisées. L'homme de religion se sépare de celui de la guerre sans provoquer une rupture totale, puisque l'appel au djihad et la participation à la défense du pays musulman est un des principes du marabout.

¹⁰- Les confréries jouaient la plupart du temps un rôle déterminant lors des révoltes populaires. Quelques unes gardaient néanmoins un contact avec les autorités françaises administratives. Ils correspondaient avec eux pour des demandes de toutes genres : demandes d'autorisations pour recevoir des offrandes, pour faire des quêtes religieuses, pour le pèlerinage et aussi pour les nomination des successeurs pour leurs *zawiyya(s)*...etc.(.A.O.M., 16H 7). La confrérie *At-tidjaniyya* avait déclaré, en opposition à 'Abd Al-Qadir, son alliance aux Français. Son chef Muhammad ben Ahmad At-tidjani proposait, en 1839, au général Valée, de nommer un bey parmi les Arabes à Médéa et de confirmer At-tidjani comme le grand du désert(Le mot *badiya* du texte arabe est traduit par « pays des Arabes ». C.A.O.M., F80 1673, At-tidjani au général Valée, juillet 1839). « On ne trouve au désert rien de ce qui sert à la guerre » a-t-il répondu aux grands des Arabes qui sont venu lui demander « d'être leur Emir ». Il a donc préféré entretenir des relations de paix avec les Français.

¹¹- Leurs ancêtres sont les musulmans qui se sont exilés de l'Espagne vers les pays de l'Afrique du Nord après la chute de Grenade. Les Français utilisaient le nom « maures » pour désigner tous les habitants des villes qu'ils soient exilés de l'Espagne ou autochtones.

¹²- C'était la population de métis formée par le mariage entre des Turcs et des Algériennes. Les *Couloughlis* travaillaient sous le gouvernement turc comme soldats. Quelques uns sont parvenus à occuper les plus hautes fonctions, tel Al-Hadj Ahmad le bey de Constantine. Les *Couloughlis* représentaient également, à l'époque des Turcs, une force sociale citadine assez importante. Après la conquête française, une grande partie d'entre eux ont pris le chemin de l'exil. Les *Couloughlis* de Tlemcen étaient, selon leur pétition adressée en 1837 au roi des Français (C.A.O.M., 1H 50, 26 juin 1837), très désemparés, après la conquête de l'Algérie. Ils ont subi des vengeances des deux côtés. D'après leur lettre, ils se sont alliés, au début, au mouvement de la résistance d'Abdelkader. Mais cela leur « était inutile et sans intérêt ». Ils ont été pillés et massacrés par les « bédouins ». Puis, ils ont fait appel au Maréchal Clauzel qui, après sa visite à Tlemcen, fit emprisonner beaucoup d'entre eux en s'emparant de leurs biens.

Ils se sont donc adressés au roi Louis Philippe, pour demander sa protection. Ils ont écrit également au général Bugeaud dans la même année (C.A.O.M., 2 E 4), et au commandant Rapatel en 1838 (C.A.O.M., 1E 125, Mai 1838, Pour les trois lettres, il n'y a que les traductions) Dans leur lettre à ce dernier, ils ont signé : « Turcs et Couloughlis de Tlemcen qui se sont réfugiés à Oran ». Nous n'avons pas plus de renseignements sur ces *Couloughlis* de Tlemcen (EMERIT nous rapporte que le général Valée avait embauché 700 *Couloughlis* de la Mitidja dans ses troupes auxiliaires. - « Les tribus privilégiées en Algérie dans la première moitié du XIX siècle. A.E.S.C., Jan. - Févr. 1966, pp. 44-58.) par contre nous en savons davantage sur un *Couloughli* d'Alger qui a joué un rôle important dans la défense des intérêts des Algériens en cette période. Il s'agit de Hamdan ben Outhman Khoudja.

¹³⁻ Dans la réalité sociale, les élites recouraient à différents titres : *kbar*, chefs des tribus ; *shurafa* ou *ashraf*, notables et djmaa. Ces groupes réunissaient parfois des membres des trois grands groupes sociaux mentionnés plus haut. Rappelons aussi que la présence française en Algérie a favorisé l'émergence d'autres élites qui seront les portes- paroles de leurs compatriotes.

¹⁴⁻ Bertrand Clauzel (1772-1842), Il fut nommé deux fois gouverneur général de l'Algérie ; (aout 1830 -février 1831) et (juillet 1835-février 1837). Il était un fanatique de la colonisation de peuplement. Il est connu par ses abus et ses injustices commis envers les Algériens.

¹⁵⁻ Cité par KHOUDJA dans le Miroir, p. 221, et DE REYNAUD, dans les Annales Algériennes, p. 155.

¹⁶⁻ On l'avait accusé d'avoir entretenu des relations avec les tribus, dans l'intention de les monter contre les Français, mais selon Khoudja, ce n'était qu'un prétexte. La vraie raison de l'arrestation c'était pour « l'éloigner d'Alger, afin qu'il ne fût pas dit qu'on violait si brusquement la capitulation ». KHOUDJA, op. cit. p. 222

¹⁷⁻ ابو القاسم سعد الله، محاضرات في تاريخ الجزائر الحديث، بداية الاحتلال، 1982

¹⁸⁻ Le 8 septembre 1830 le général Clauzel décida un Arrêté réunissant au domaine les propriétés du Dey, des Beys et des Turcs déportés ainsi que les habous de La Mecque et de Médine. Et par l'arrêté du 07 décembre de la même année, il annexa les revenus de tous les établissements affectés à la Mecque, à Médine et aux mosquées et ils furent attribués au Domaine de l'Etat.

¹⁹⁻ Thomas Robert Bugeaud (1784-1849), son aventure avec l'Algérie a commencé en 1836. Il a été lieutenant dans l'armée et il a signé avec l'émir Abdelkader le traité de la Tafna en mai 1837. Il fut nommé ensuite gouverneur général entre 1840 et 1847. Il est connu par la politique de violence et d'autoritarisme.

²⁰⁻ C.A.O.M., II 22, II 23. Nous avons également dans le 16H 79, des dossiers sur l'organisation du culte musulman pour les années 1860, 1896, 1904, et aussi du 1920 à 1930. Il est important de signaler le changement de style dans la rédaction de ces demandes. Les lettres de la première période (1843-1863) sont toutes écrites dans un arabe mélangé avec quelques mots dialectaux et des mots en français. Les lettres des années (1898 -1904) étaient souvent écrites en français avec une signature en arabe. (16H 79 : Lettre de ben Kadour Ahmad ben Al-Hadj Al-Arbi du 20 décembre 1898 qui demandait le poste de professeur de théologie dans la mosquée de Blida et la lettre du 11 mai 1904 du

mufti de la mosquée de Dellys, qui demandait la nomination d'un auxiliaire qui lui suppléerait en cas d'absence ou de maladie). En 1930, le rédacteur du journal *At-Taqaddum*, Omar ben Kadour, rédigea sa demande pour être *imam* à la mosquée Safir d'Alger en arabe classique.

²¹- Comme par exemple la lettre d'Al-Hadj Muhammad ben Mahmud, descendant d'Abdelkader Aldjilali qui dans une lettre au gouverneur général, évoque sa généalogie qui le lie au grand chef religieux et il a demandé la gestion de la *zawiya* de ce marabout. La lettre date de mars 1844 et elle se trouve au II 22.

²²- Comme Hassan Bou Gandoura, de la grande mosquée d'Alger qui a émigré en Syrie selon la lettre du 20 août 1863, de Muhammad Al-Amali au gouverneur général (C.A.O.M., 2I 23), ou Mustafa ben Youssef de la mosquée Sidi Ramdan qui a émigré au Maroc selon une lettre datée du 3 juillet 1867 (2I 23).

²³- C.A.O.M., F80 1571, lettre datée du 5 avril 1844.

²⁴- C.A.O.M., F80 1571, lettre datée du 10 octobre 1849 adressée au directeur des affaires civiles.

²⁵- Nous avons également l'exemple de Ahmad Ash-sharif Az-zahar, le *naqib* des *al-ashraf* (syndic des gens nobles), une fonction qui existait à l'époque des Turcs, qui après avoir lutté aux côtés d'Ahmad bey, et après 1837, aux côtés de l'émir et après avoir passé un an de prison à Sainte Marguerite, revint à Alger et travailla aux côtés des Français. GOUVION, Marthe et Edmond, *Kitab Aayane el-Maghariba*, Alger, 1920, p. 176. et aussi BERQUE, J., *L'intérieur du Maghreb*, Paris 1978, 546p.

²⁶- S.H.A.T., 1H 20, 4 avril 1833.

²⁷- C.A.O.M., 1H 2, 18 mai 1832.

²⁸- Le mufti est chargé de rendre des *fatwa(s)*, ou des consultations juridiques à caractère religieux et de prononcer la *khutba* (le sermon) du vendredi. L'imam est celui qui dirige la prière, et dans les mosquées sans mufti, il prononce la *khutba*.

²⁹- C'est un notable de la ville d'Alger qui a représenté ses compatriotes auprès des Français. Nous en parlerons plus loin.

³⁰- Cette lettre a été écrite au nom de « tous les *'ulama* d'Alger, les *kbar*, les *ashraf*, et les notables » et elle fut adressée au ministre de la guerre. C.A.O.M., 1H 1, Parmi les vingt quatre signataire de la pétition en plus des muftis et des cadis figuraient aussi des commerçants et des propriétaires et fonctionnaires de l'ancien gouvernement comme les aghas.

³¹- Lors du blocus d'Alger, la France menaça le bey de Tunis s'il prêtait assistance au Dey Hussein de subir les mêmes conséquences. Le Prince de Polignac écrivait, le 13 avril 1830, au Bacha de Tunis : « ... l'expédition qui se prépare à Toulon, est dirigée contre le dey d'Alger. Les autres Etats mahométans de la côte d'Afrique n'y sont point intéressés, leur rôle doit se borner à une parfaite neutralité ; s'ils avaient l'imprudence de s'écarter de cette ligne et de fournir des secours à nos ennemis, ils ne tarderaient pas à attirer sur eux-mêmes les forces de la France ». Cité par TEMIMI, Le beylik de Constantine et Hadj Ahmad bey, op. cit. p. 81.

³²- C.A.O.M., 1H 1, lettre d'Ahmad Bou Darba au ministre de la guerre, 12 mars 1831.

³³- C.A.O.M., 1E 15, lettre des notables de la ville d'Alger au gouverneur général. Août 1831. Ahmad Bou Darba rejoint les notables pour signer cette pétition.

34- Le 8 septembre 1830, le général Clauzel commandant en chef signa un arrêté réunissant au domaine de l'Etat les propriétés du dey, des beys, des Turcs et des biens habous de la Mecque et de Médine. Néanmoins, les biens habous ont été gérés par des régisseurs musulmans mais sous la surveillance du gouvernement français. L'arrêté du 3 octobre 1948 ordonna la réunion au Domaine de tous les habous encore gérés par les *oukils*.

³⁵- C.A.O.M., Les deux lettres se trouvent dans le 1H 2, D: correspondance.

³⁶- Un notable d'Alger qui a joué un rôle important, en cette période, pour défendre les intérêts des autochtones et protester contre les abus des Français.

³⁷- C.A.O.M., Ibid. lettre du 7 novembre 1833.

³⁸- L'ordonnance de 1 décembre 1831 établit, à côté du commandant en chef relevant du ministre de la guerre, un intendant civil placé sous les ordres immédiats du président du conseil des ministres. A cause des conflits entre Rovigo et Pichon, la première ordonnance fut rapportée, et le nouvel intendant civil, fut placé sous les ordres du commandant en chef. GIRAULT, A., *Principes de colonisation et de législation coloniale, Algérie*, Paris, 1939, 494p, p. 84.

³⁹- Le duc Rovigo avait signalé dans une lettre au président du conseil des ministres, le 30 janvier 1832, qu'une troupe de négresses étaient chez lui en pleurs, parce qu'elles avaient été repoussées du marché, qu'on avait refusé leurs pièces de 5 francs et qu'elles n'avaient pas d'autres monnaies. Voir ERNEST-PICARD, *La monnaie et le crédit en Algérie depuis 1830*, Paris, 1930, 434p. p. 65

⁴⁰- Parmi les abus évoqués dans les lettres des Algériens, en plus de la confiscation des beys beyliks et habous il y avait l'affaire des ossements des morts vendus par les Français (pétition du 3 juin 1833, au ministre Soult, SHAT H 20)

⁴¹- Le conseil était composé de sept Maures et deux Israélites. Cette première organisation née des embarras du moment, n'était que provisoire (Dictionnaire de la législation algérienne ; 1839-1860, Charles Louis Pinson de Minerville, 1867)

⁴²- JULIEN, Ch-A., *Histoire de l'Algérie contemporaine, 1827-1970*. Paris, 1964, 633p. p. 95.

⁴³- « Les principaux habitants d'Alger » ont déclaré, dans une pétition adressée le 30 mai 1833 aux membres de la Chambre des députés, qu'ils ont rédigé plusieurs plaintes sans avoir reçu de réponses favorables. Ils ont reçu, par contre, des menaces visant ceux qui ont posé leurs signatures sur les pétitions. C'est pour cette raison que plusieurs pétitions ne portaient pas de signatures. Parfois l'administration marquait en français en haut de la lettre arabe, son origine. Sur certaines pétitions on peut lire au début du texte : « les habitants d'Alger » ou « les notables de la ville d'Alger »...etc.

⁴⁴- Certains journaux de France tel que *Le National* et *Le Courrier Français*, suivaient et s'intéressaient à ce qui se passait en Algérie.

⁴⁵- En Octobre 1833, Hamdan publia son œuvre « *Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger* » intitulé en arabe « *Al-Mir'at* » (*le miroir*)¹.

En dehors de sa valeur historique exceptionnelle, l'ouvrage était destiné à faire connaître la vérité sur Alger.

⁴⁶- Les deux mémoires de Hamdan khouja et d'Ahmed Boudarba se trouvent au CAOM, F80 10.

⁴⁷- Le 3 juin 1833, Hamdan adresse conjointement avec Ibrahim ben Mustafa Bacha une requête au maréchal Soult et une au roi le 10 juillet de la même année.

⁴⁸- C'était pour une affaire concernant son oncle, Al-Hadj Muhammad. Au mois de janvier 1831, l'inspecteur des finances avait trouvé trace d'une créance de l'ancien gouvernement sur Hadj Muhammad. Il s'agissait d'une somme due pour la valeur de laines et de matières d'or et d'argent, remise à ce personnage pour le compte de la Régence, et dont l'argent n'est pas rentré dans les caisses. Hamdan s'engagea à payer cette somme pour que le gouvernement remît en liberté son oncle incarcéré à cause de l'affaire. Hamdan va réclamer l'annulation de la transaction comme obtenue par violence. Parce que la cour de justice d'Alger, à laquelle il s'était adressé, se déclara incompétente, Hamdan se décida à recourir au conseil d'Etat à Paris. *Le Miroir*, pièce N° 5.

⁴⁹- Ibid.

⁵⁰- C'est le fils de Mustafa Bacha, le dey d'Alger de 1798 à 1804.

⁵¹- Ce n'est qu'en août 1833 que les notables d'Alger ont signé une lettre au roi français en présentant Hamdan comme le représentant des Algériens auprès du gouvernement et du roi français. *Le Miroir*, pièce N° 11. « Nous lui donnons, disaient-ils, notre procuration pour nous représenter et faire valoir nos droits, soit à la justice du gouvernement français, soit à la faveur du roi des français, qui est aussi le père du peuple. Etre l'appui et le défenseur des Algériens, aider à leur émancipation, voilà ce que nous espérons du meilleur des monarques dont le caractère est empreint de toutes les vertus. Les soussignés osent exprimer à s. M. le roi des Français leur vive reconnaissance, persuadés d'avance de ses bonnes dispositions en faveur de leur pays ». Cette importance que possédait Hamdan auprès de ses compatriotes inquiétait les autorités françaises. Dans une note au conseil d'Etat, le Maître des requêtes proposait d'inviter les signataires de cette requête à se présenter et à préciser leurs demandes eux mêmes afin « d'ôter à Hamdan l'importance qu'il cherche à se donner ... et dissoudre la petite ligue dont il est l'âme, affaiblir son importance parmi les siens et faire connaître à l'autorité locale quels sont les hommes sur lesquels son influence est la plus grande », C.A.O.M., 1H 1, le 14 octobre 1833.

⁵²- S.H.A.T., H 20, Requête de Hamdan Au Ministre Soult le 3 juin 1833. Elle est signée également par Ibrahim ben Mustafa Bacha.

⁵³- Le 8 septembre 1830, le général Clauzel commandant en chef signa un arrêté réunissant au domaine de l'Etat les propriétés du dey, des beys, des Turcs et des biens habous de la Mecque et de Médine. Néanmoins, les biens habous ont été gérés par des régisseurs musulmans mais sous la surveillance du gouvernement français. L'arrêté du 3 octobre 1830 ordonna la réunion au Domaine de tous les habous encore gérés par les *ukils*.

⁵⁴- La mosquée *As-Sayyida* fut la première mosquée démolie par l'occupant. On a détruit également trois ou quatre autres petites mosquées qui l'entouraient dans le but de former une grande place.

⁵⁵⁻ «Jamais, peut-être, constatait Pélissier de Reynaud, une occupation ne s'est faite avec autant de désordre administratif que celle d'Alger, mêmes dans les siècles les plus barbares» Pélissier de Reynaud, op. cit. T. I, p 74.

⁵⁶⁻ Le chant de Si Abdelkader, cité par DAUMAS, évoquait cette affaire
Les tombeaux de nos pères, ils les ont fouillés,
Et leurs ossement, ils les ont dispersés,
Pour faire passer leurs karretta (Charrette).

⁵⁷⁻ S.H.A.T., H 20.

⁵⁸⁻ S.H.A.T., H 20, la même requête.

⁵⁹⁻ HAMDAN KHOUDJA, *Le Miroir*, pièce N° 3.

⁶⁰⁻ C.A.O.M., 1H 1, la traduction de la lettre de Hamdan au ministre.

⁶¹⁻ La version originelle, en arabe, n'a jamais été trouvée. Le livre en français est la traduction de Hassouna Daghis. Sur l'ouvrage, ne figurent que les initiales du traducteur. H.D et la qualification « oriental ». Hassouna Daghis, était un diplomate tripolitein qui se trouvait à Paris en 1833. Il a occupé le poste de ministre des affaires étrangère de Tripoli, en 1826. Il fut destitué rapidement de ce poste et fut le sujet de conspirations aussi bien par les consuls anglais et français à Tripoli que par le bey de Tripoli lui même, notamment après l'affaire du Major Laing, « un explorateur anglais et le gendre du consul anglais qui est mort dans des conditions mystérieuse dans le désert en septembre 1826. Ses papiers n'ont pas été trouvés. Hassouna Daghis fut accusé d'assassinat et de fraude dans cette affaire », voir - TEMIMI, *Recherches et Documents d'Histoire Maghrébine. L'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine (1816-1871)*. op. cit.) - l'introduction d'Abdelkader Djeghloul pour la nouvelle édition du *miroir en 1985*. Et parmi les premier travaux sur Hamdan ben Outhman Khoudja nous avons l'article de YVER, George, « Si Hamdan ben Outhman Khoudja » in *R.A.*, 1913, pp. 96-138.

⁶²⁻ C.A.O.M., 1H 1, Lettre au ministre, le 27 août 1834.

⁶³⁻ Voici ce que racontait la tradition orale de la Mitidja : « Il a fallu moins d'un mois aux Français pour conquérir Alger et vaincre les Turcs, il leur faudra dix ans pour arracher Blida aux mains des Indigènes » DESPARMET, « les réactions nationalistes en Algérie ». *B.S.G.A.*, 1932, pp. 437-456. Le général Canrobert relatait aussi dans ses rapports ceci : « Nous venons de faire de longues courses pour brûler, piller et ravager les tribus comprises entre Blida, Orléansville et les environs de Cherchell. Bien que la terreur que nous avons inspirée soit grande, avoue-t-il, et ait amené quelques soumissions, le but principal qui est la pacification, est loin d'être atteint », *La campagne d'Afrique*, p. 271, lettre du 16 juin 1842.